



ARRÊTÉ



Réglementant la circulation
Sur la VC20 des Jalinieux à la RD45

La Maire de BESSINES-SUR-GARTEMPE,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu le décret N°54-724 du 10 Juillet 1954 modifié portant réglementation générale sur la police de la circulation routière
Vu la demande reçue en date du 13 juillet 2023 de la société PIJASSOU TP – 30 rue Marie Curie – 87500 SAINT YRIEIX LA PERCHE concernant les travaux de reprofilage et de revêtement bicouche sur la VC20 des Jalinieux à la RD45 à BESSINES-SUR-GARTEMPE,
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux,

ARRETE

ARTICLE I : A l'occasion des travaux de reprofilage et de revêtement bicouche sur la VC20 des Jalinieux à la RD45 à BESSINES-SUR-GARTEMPE, la circulation sera fermée à compter du 24 juillet 2023 et jusqu'à la fin des travaux.

ARTICLE II : La signalisation et la protection du chantier seront assurées par la société PIJASSOU TP conformément à la réglementation en vigueur.

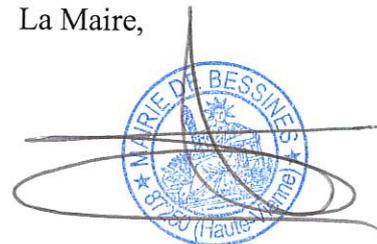
La société PIJASSOU TP devra se rapprocher du responsable des services techniques de la commune avant de débiter son intervention 06.08.68.34.04.

Cet arrêté ne dispense pas des demandes d'autorisations d'urbanisme qui peuvent être nécessaires.

Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :
M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie
M. le Chef de du Centre de secours de BESSINES
La société PIJASSOU TP

Fait et arrêté à Bessines, le 13 juillet 2023

La Maire,



Andréa BROUILLE